Erreurs de tri

En France, tous les centres de tri n'appliquent pas les mêmes règles de tri. Ainsi le pot de yaourt peut être recyclé à Grenoble quand son homologue voisin savoyard est incinéré. D'ici 2022, un nouveau schéma national de tri sera mis en place progressivement qui permettra de doubler le taux de recyclage des emballages en plastiques ménagers et ainsi simplifier les gestes du consommateur. Mais en attendant de pouvoir jeter tous les emballages dans le même bac, voici ceux qui que nous devons encore jeter dans la poubelle des ordures ménagères (container au couvercle noir) :

- Les pots de yaourts en plastique,
- les barquettes alimentaires type barquette frites, viande, poisson, ...
- les sacs en plastique,
- la vaisselle en carton et plastique,
- les dosettes et capsules café (celles d'une marque bien connue peuvent être rapportées au magasin « La Vie Claire » à Séez).

Enfin, pour les déchets recyclables, sachez qu'il est inutile :

- **de laver vos emballages**, il suffit de bien les vider : Briques de lait ou de soupe, boites de pizza, boites de conserve (sauce tomate,...), bocaux (terrine, confiture...),
- **d'enlever** le bouchon sur la bouteille en plastique, les agrafes et le scotch sur le papier cadeau, les spirales sur les cahiers...

...et qu'il ne faut pas imbriquer les emballages entre eux et ne pas les enfermer dans des sacs en plastique. Les emballages doivent être déposés en vrac dans les bacs afin de ne pas gêner la séparation entre les matériaux qui s'effectue dans les centres de tri.

S'il vous reste encore des doutes, consulter le site : **https://consignesdetri.fr**

FSC
www.fsc.org
RECYCLÉ
Papier fait à partir de matériaux recyclés
FSC® C128937

DIRECTEUR DE PUBLICATION MARC BAUER
CRÉDITS PHOTO MAIRIE DE VAL D'ISÈRE, VAL D'ISÈRE TOURISME, ANDY PARANT, ARTHUR BERTRAND
INFOGRAPHIE AGENCE MERCI
CONCEPTION RÉALISATION IMPRESSION DEUX-PONTS
TIRAGE 1 500 EX. IMPRIMÉ SUR PAPIER COCOON 100 % RECYCLÉ FSC

Droit d'expression…

ALERTE POLLUTION

Contrairement aux déclarations du Maire lors de notre dernier Conseil Municipal, nous ne pensons pas que la station soit si propre que cela.

La route principale de notre « beau village » prend trop souvent au printemps comme en été l'allure d'une piste défoncée et poussiéreuse ! Tôt le matin, la poussière s'élève en volutes généreuses au passage des véhicules, saupoudrant les quelques piétons qui attendent le bus au bord de la route. Ne serait-il pas possible d'effectuer un nettoyage plus régulier ?

Et il suffit d'aller par exemple derrière l'église pour trouver cannettes abandonnées, mégots, kleenex usagés et autres déchets en quantité. Sans parler des moloks qui tout au long de la saison foisonnent en objets insolites abandonnés.

Cette image de Val n'est pas très positive pour nos clients et bien éloignée de notre objectif d'être une station internationale de qualité à l'instar des stations suisses les plus réputées.

Mais en fait n'en va-t-il pas de la gestion des déchets comme de la propreté : exemplarité de la puissance publique et de ses représentants, communication et information en interne et en externe vers tous nos concitoyens, et enfin sanctions des récalcitrants. Voilà les mamelles d'une gestion réussie...

Portraits

Les pros de nos poubelles

A Val d'Isère, le ramassage des déchets occupe 2 agents permanents et 4 agents saisonniers (en hiver). Rémunérés par la Communauté de Communes, Gilberto, Dimitri, Fransisco, Gilbert, Laurent et Pierre-Yves exercent la profession de « ripeur », le terme utilisé désormais par le milieu professionnel, et chauffeur. Tous les jours, du lundi au samedi, la tournée de ramassage commence à 4h30. C'est l'heure de la sortie des boîtes de nuit. Négociations avec certains qui veulent profiter du transport ou simplement faire un tour en benne, recherche de solution pour déplacer le véhicule stationné devant le container empêchant l'accès, accrochage parfois un peu plus sérieux avec des passants éméchés, la journée commence fort mais il ne faut pas tarder. 55 points de collectes sont à relever avant de prendre la route vers le nouveau site des Brévières où sera déversé le contenu du camion benne. De l'avis de tous, ce nouveau système est beaucoup plus efficace et leur permet de gagner un peu de temps. Car il faut déjà retourner à Val d'Isère, sauter dans le camion des recyclables pour une 2ème collecte qui s'effectuera celle-ci entre les camions de livraisons et les véhicules des professionnels qui arrivent de la vallée. Le lundi est aussi le jour de ramassage du verre – assuré par l'entreprise GUERIN - et des encombrants, de plus en plus nombreux.
C'est sûr les contraintes de ce métier sont importantes traumatismes divers, coupures, ... et demandent une vigilance de tous les instants : verre, produits toxiques, déchets médicaux à risques infectieux, sans oublier les risques d'incendies... Alors comme nous, lorsque vous sortez vos poubelles, pensez à eux !

Agenda de l'été…

LES ÉVÉNEMENTS DE VAL D'ISÈRE (MAI, JUIN, JUILLET)

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

> 2 MAI
Réunion des quartiers du Centre, des Richardes et du Crêt, salle du CM à 18h
> 15 MAI
Conseil Communautaire, salle du CM à 18h
> DU 10 JUIN AU 16 JUILLET
Ski d'été sur le glacier du Pissaillas
> 17 & 18 JUIN
KTM Adventure Days - Rassemblement motos
> 19 JUIN
6ème étape du Paris – Nice - épreuve cyclo-sportive
> 21 JUIN
Kermesse de l'école
> 25 JUIN
L'Iserane - randonnée cycliste
Marché aux fleurs
> 28 JUIN
Cyclo des grandes Alpes - rassemblement cycliste

> 1 & 2 JUILLET
Chamois Reborn - Rassemblement motos
> 7 JUILLET
Kilomètre Vertical
> 8 & 9 JUILLET
High Trail Vanoise
> 13 JUILLET
Bal et feu d'artifice
> 14 JUILLET
Concours de pêche au lac de l'Ouillette
> 13 AU 16 JUILLET
Salon du Véhicule électrique
> 19 JUILLET
Fête du Fornet
> 21 JUILLET
Fête « Alsaco - Avaline »
> 23 JUILLET AU 6 AOÛT
Les CIMES - Académie de musique
> 23 JUILLET
Journée de l'environnement

> 29 & 30 JUILLET
Fête du « Vieux val »
> 4 AOÛT
Concert extérieur des CIMES au lac de l'Ouillette
> 5 & 6 AOÛT
13ème Foire Savoyarde « L'AVALINE »
> 12 AU 15 AOÛT
Grande Braderie des commerçants
> 15 AOÛT
Concours de pêche au lac de l'Ouillette
Bal et feu d'artifice
> 20 AOÛT
Fête de l'Ouillette

Programme animations détaillé sur **www.valdisere.com.**
Programme cinéma sur **www.valdisere.fr.**

État civil

De janvier à avril

NAISSANCES

Axel PUAUD
le 22 janvier

Pablo THOINET
le 5 février

Charlie ESCALLIER
le 20 février

Noa LEGOUDOU
le 4 mars

Charlie JANVIER
le 20 mars

Tyméo FAVRE
le 30 mars

Philippine ARNAUD
le 14 avril

DÉCÈS

Adrienne SCARAFFIOTTI
le 28 janvier

Armandine BONNEVIE
le 8 mars

MARIAGES

Delphine DELUS & Alessandro CARLYLE
le 28 janvier

Chantal POUJET & Michel SAVAJOLS
le 27 février

Christelle PASCAL & Hervé MARCHAL
le 11 mars

Sylviane LAFAURIE & Dominique LECLERC
le 13 mars

Elodie CATELAN & Clément HERNANDEZ
le 18 mars

Lingxiao ZHENG & Laurent GRASSIN
le 18 mars

Coralie MARCHAND-MAILLET & Alexandre LEBAS
le 12 avril

la lettre de Val d'Isère
www.valdisere.fr

L'INFORMATION MUNICIPALE DE VAL D'ISÈRE
MAI - JUIN - JUILLET 2017
NUMÉRO 44

la lettre de Val d'Isère

www.valdisere.fr

Edito

Quand vous avancerez plus avant dans ce nouvel opus de la lettre de Val, vous constaterez que l'accent a été fortement mis sur la gestion de nos déchets.
Je profite de cette occasion pour vous annoncer que la commune de Val d'Isère va lancer l'hiver prochain une grande campagne de sensibilisation à la propreté de notre station.
J'entends régulièrement que la station est sale et que rien n'est fait pour endiguer ce fléau.
Aussi je veux en appeler à la responsabilité de chacun et particulièrement à celles et ceux qui viennent tout au long de l'année nous visiter.
La montagne n'est pas une poubelle et Val d'Isère n'est pas un dépotoir. Quand je vois l'état de certaines artères ou de certains parterres je désespère et du sens civique de nos contemporains et de leur plaisir, pour certains, à venir souiller ce magnifique écrin à grands renforts de boites de pizzas, de canettes de bière ou de mégots.
Je souhaite dénoncer ces comportements en sensibilisant tout le monde au maintien de la propreté de Val d'Isère et au respect de notre environnement.
La garantie d'une station propre et élégante n'est pas uniquement l'apanage de la puissance publique. Je salue ici le travail remarquable et permanent de notre service ad hoc qui en quelques heures arrive à faire des miracles.
J'adosserai à cette campagne de sensibilisation que je veux choc des moyens coercitifs permettant de réprimander et de punir les comportements abusifs.
Je m'assurerai aussi que tous les dispositifs soient bien en place. Et j'en appellerai bien entendu à votre entière collaboration et compréhension afin que tous les efforts produits pour faire de notre destination un lieu prisé ne soient pas anéantis par ce type de comportement. Si chacun y met un peu du sien je suis convaincu de résultats rapides et visibles.
Et pour finir sur ce sujet auquel je tiens particulièrement ne gâchons pas non plus la belle saison que nous venons de vivre par un concours du plus gros monceau d'encombrants, Val d'Isère mérite bien mieux que cela.

« Je souhaite dénoncer ces comportements en sensibilisant tout le monde au maintien de la propreté de Val d'Isère et au respect de notre environnement. »

Bien amicalement,

Marc Bauer
Maire de Val d'Isère

Val d'Isère
MAIRIE

L’ Actu de Val d’Isère

En bref

Ramassage de vos encombrants

Qui dit « Fin de saison » dit « nettoyage ». Que vous soyez professionnels ou particuliers la dépose des encombrants EST STRICTEMENT INTERDITE sur le domaine public.
Pour les particuliers le dépôt d’encombrants est TOLÉRÉ au pied des chalets cartons, mais uniquement le dimanche à partir de 19h00 jusqu’au lendemain lundi à 07h30.
En dehors de ce créneau, les dépôts doivent se faire à la Déchetterie des Brévières. Cette règle (Art. 7 de l’Arrêté municipal du 09/12/2014) n’est malheureusement pas respectée et on constate au quotidien toujours plus de dépôts sauvages.
Si vous êtes un professionnel, vous devez déposer vos encombrants – appareils ménagers, skis usagés, mobilier,... à la déchetterie des Brévières, dont l’accès requiert un ticket d’entrée acheté en mairie.
La commune travaille actuellement pour mettre en place un dispositif qui responsabiliserait davantage les usagers. A suivre...

Compostage collectif

Valoriser les déchets organiques pour en faire une matière fertile pour vos plantes, c’est facile, écologique et ça marche ! Avec l’aide et le soutien matériel et logistique de la Communauté de Communes, Val d’Isère et l’association Vie Val d’Is installeront prochainement un site de compostage collectif dans le quartier des Richardes à proximité des futurs jardins potagers en partage*.
Le village des enfants a déjà bénéficié de l’installation de composteurs dans ses jardins. Ce site a pour vocation de permettre aux employés de la structure et aux parents qui le souhaitent de détourner leurs épluchures et restes alimentaires de l’incinérateur. Avec un composteur collectif, la participation d’une dizaine de foyers permet de détourner près d’une tonne de déchets par an.

*Un appel à candidature a été lancé afin de recenser les personnes intéressées.

Renseignements et inscriptions Vie Val d’Is : 04 79 06 84 78

Vers le 0 emballage en Haute-Tarentaise

Commerces et grandes surfaces sont tenus de ne plus mettre à disposition de sacs plastiques en caisse, mais également au rayon fruits et légumes. Cette mesure, issue de la Loi Transition Energétique, entend réduire les impacts environnementaux de la production et de la distribution de ces sacs, mais aussi les pollutions dont ils sont responsables. La communauté de communes réalise actuellement une enquête sur nos habitudes de tri des déchets. A remplir sur le site **www.hautetarentaise.fr**

Déjections canines

Les agents en charge de l’entretien des espaces publics en témoignent : c’est un fléau. Un arrêté municipal stipule que les déjections canines doivent être enlevées immédiatement par le propriétaire de l’animal. Des distributeurs de sacs pour le ramassage des excréments canins ont été placés à divers endroits sur la commune.

Toutes sortes de logos fleurissent aujourd’hui sur nos emballages. Pour ne plus s’y perdre, voici ce qu’il faut retenir :

Le logo « Triman » indique que l’emballage est recyclable et qu’il doit être jeté dans le bac de tri.

Le logo point vert EcoEmballages indique que le fabricant paie une taxe pour améliorer le tri sélectif.
ATTENTION ! Il ne signifie pas que l'emballage est recyclable.

« L’anneau de Mœbius » atteste que le contenant est « techniquement » recyclable. S’il est accompagné d’un pourcentage, ce dernier informe que l’emballage est fabriqué avec des matières recyclées. La valeur du pourcentage donne le taux de matière recyclée. Ce logo ne donne aucune indication sur la poubelle dans laquelle il faut déposer l’emballage.

1 PETE 2 HDPE

1-PETE et 2-HDPE identifient le type de plastique utilisé. Ces emballages sont recyclables.

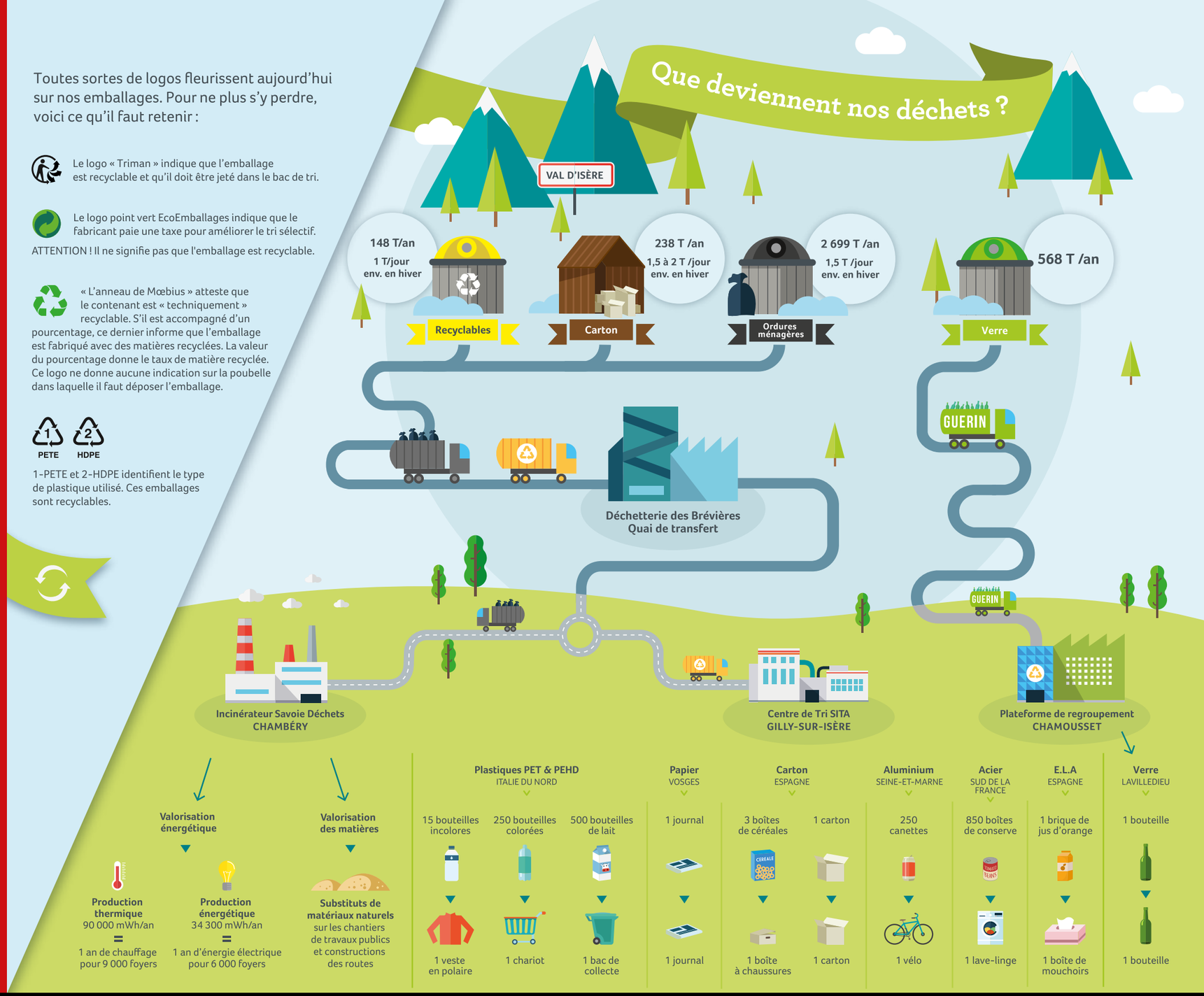

Flash

NE LES LAISSEZ PLUS TOMBER !

Une canette, un mégot, un chewing-gum, une boîte à pizza, un gobelet... A Val d’Isère, 6 agents municipaux se consacrent au ramassage de ces détritus qui salissent nos voies publiques. Soyons responsables et ne laissons plus les déchets finir leur jour dans la rue. Cet été, les services municipaux se joignent au collectif Ecomove, organisateur de la grande journée de ramassage annuelle. Elle aura lieu le 23 juillet sur les pistes et dans le village. ●

DASRI

Essentiel du point de vue sanitaire, le tri des Déchets d’Activités de Soins à Risques Infectieux est bien différencié de celui des emballages recyclables, afin de ne pas mettre en danger les employés qui sont sur les chaînes de tri et qui pourraient se faire piquer par des déchets potentiellement dangereux. La Communauté de Communes de Haute Tarentaise propose un service confidentiel et gratuit de collecte des DASRI pour les particuliers en auto-traitement (diabétiques, hémophiles...). Ces déchets doivent préalablement être stockés dans des boîtes que vous pouvez récupérer gratuitement chez votre pharmacien.
Les prochaines collectes auront lieu sur le parking de la gare routière : Jeudi 11 mai 2017 de 14h30 à 16h30, mercredi 9 août 2017 de 14h30 à 16h30 et jeudi 9 novembre 2017 de 14h30 à 16h30. ●

la lettre de Val d’Isère www.valdisere.fr
la lettre de Val d’Isère www.valdisere.fr